

# **CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2024**

## **19H00 A LA MAIRIE DE DAUBEZE**

**Membres présents :** Mesdames Chantal Macias, Christiane Dulong, Vanessa Ibert, Mme Karine Bordini, Mme Monique Rolland, Mme Anne-Cécile Faure.  
Monsieur Daniel Raoult.

Mr Patrick Vignaud pouvoir à Christiane DULONG.

**Membres absents :** Mr Guillaume LE FOLL, Mr Landry Carpentey, Mme Lucie Naboulet.

### **Ordre du jour :**

#### **1. Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal du 30 Novembre 2023.**

#### **2. Problématique de la Voirie communale.**

Madame DULONG et Monsieur RAOULT expliquent qu'il a été voté en conseil communautaire le tarif de 2.70€ le mètre linéaire au lieu de 2.08€ précédemment, pour l'entretien de nos routes communales.

L'entretien des routes étant une dépense très lourde pour le budget de la CDCRE2M, il y a été proposé plusieurs solutions :

1. Que toutes les communes de la CDCRE2M reprennent la compétence voirie pour toutes les routes.
2. Que la CDCRE2M garde les routes de toutes les communes comme cela était fait.
3. Que la CDCRE2M garde les routes catégorisées 1 et 2 (pour Daubèze VC 1,5 et 7) et que les communes reprennent l'entretien des routes catégorisées 3 (pour Daubèze, c'est les VC 2,3,6,8,9 et 10)

La proposition n°3 a été retenue par les communes et la CDCRE2M.

Madame ROLLAND s'interroge sur l'entretien et le balisage des chemins de randonnées sur Daubèze.

Monsieur RAOULT et Madame DULONG expliquent que la commune fait passer une personne qui fauche et entretient les chemins du côté de Daubèze et que le recensement des chemins de randonnées et leurs limites sont en cours.

Monsieur RAOULT a demandé à la CDCRE2M un devis pour le chemin communal au lieu-dit Sacquet pour de la grave à émulsion.

#### **3. Consommation de l'eau à la salle des fêtes - SAUR :**

Madame le Maire indique au conseil que nous avons reçu un courrier de la SAUR nous indiquant que notre consommation habituelle est de 20m<sup>3</sup> par an et que cette année notre consommation a été de 74m<sup>3</sup> pour la salle des fêtes.

Après vérification, aucune fuite n'a été détectée.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'augmenter le tarif de location pour les personnes hors communes.

Elle indique que jusqu'à présent le tarif est de **155€** du 1er Avril au 30 Septembre et de **230€** du 1er Janvier au 31 Mars et du 1er Octobre au 31 Décembre.

Madame DULONG propose au conseil de passer de **155€** à **200€** et de **230€** à **280€**.

Le conseil municipal décide de passer de 155€ à **220€** et de 230€ à **300€**.

La caution reste à **400€**.

#### **4. Consommation d'électricité SDEEG :**

Madame le Maire a rencontré notre nouvel interlocuteur du SDEEG Mr Sébastien GASNIER.

Madame DULONG a demandé à Mr GASNIER de faire une étude pour économiser notre consommation d'électricité en éclairage public.

Une prochaine rencontre le 05/02/2024 a été planifiée pour faire le point sur les points lumineux à garder et/ou à supprimer ainsi que les luminaires posés et suite à ça nous pourrions déposer les demandes de

subventions SDEEG (20%), DETR (30%) et FONDS VERTS (20%) avant le 15 Février 2024 pour mener à bien ce projet de rénovation d'éclairage public.

## 5. SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) :

Madame le Maire a fait venir les pompiers lors des vœux afin de présenter aux habitants les problématiques du SDIS.

Madame DULONG explique que sur notre commune nous avons 5 points d'eau incendies avec un débit souvent faible mais qui reste suffisant pour les services du SDIS. Au niveau de la salle des fêtes le PEI est indisponible depuis 2009 car débit insuffisant, il faudrait remplacer le réseau de canalisations actuelles qui serait très onéreux.

Madame le Maire va s'entretenir avec le lieutenant ZAPPA et Monsieur LANUSSE pour voir si éventuellement il peut y avoir un accès de défense incendie chez Mr LANUSSE au niveau de son étang.

## 6. Plan communal de Sauvegarde :

Madame DULONG présente au conseil le Plan communal de Sauvegarde et explique que c'est un plan d'urgence sous l'autorité du Maire qui organise la gestion de crise face aux risques connus, on alerte, on informe, on protège et soutient la population et on fait en sorte qu'il y a un retour à la normale. C'est un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celle de sécurité civile. On peut faire une planification entre les acteurs locaux.

Madame le Maire s'est rapprochée de Mr Daniel BARBE pour savoir si beaucoup de communes avaient fait ce plan communal de Sauvegarde et il en ressort que beaucoup de communes de la CDCRE2M n'en ont pas. Madame le Maire souhaite travailler sur ce plan avec les pompiers car la commune de Daubèze fait partie des communes qui n'en n'ont pas.

## 7. ASCI : Association Sportive et Culturelle Intercommunal de Saint Brice :

Cette association a fonctionné quelques années à partir du 23 Février 1968 et a été en sommeil sans être dissoute. Les 4 Maires de Saint Brice, Coirac, Martres et Daubèze vont se réunir afin de faire repartir avec un nouveau bureau cette association intercommunale.

Des résidents de l'EHPAD du Bon Pasteur seraient intéressés pour venir aux après-midi jeux de sociétés dans les communes alentours.

## 8. Délibération CNP Assurances 2024 :

<i>République Française</i>	<b>COMMUNE DE DAUBEZE</b>
<i>DEPARTEMENT de la GIRONDE</i>	Séance du mardi 23 janvier 2024
Membres en exercice : 11	<i>L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 13 janvier 2024, s'est réunie sous la présidence de Christiane DULONG,</i>
Présents : 7	<b>Présents :</b> Christiane DULONG, Daniel RAOULT, Chantal MACIAS, Karine BORDINI, Anne-Cécile FAURE, Vanessa IBERT, Monique ROLLAND
Votants : 8	
Vote pour : 8	<b>Représentés :</b> Patrick VIGNAUD
Vote contre : 0	<b>Excusés :</b>
Abstentions : 0	<b>Absents :</b> Guillaume LE FOLL, Landry CARPENTEY, Lucie NABOULET
	Secrétaire de séance: Anne-Cécile FAURE

Objet: CNP Assurance 2024 - DE\_2024\_01

Contrat d'assurance - Incapacité de travail.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a demandé une proposition d'assurance à CNP Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion. Le texte de cette proposition est soumis aux conseillers auxquels il est demandé de souscrire et d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

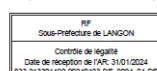
**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés,  
DECIDE

- De souscrire au contrat assurance du personnel proposé par CNP Assurances pour une durée d'une année ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception.



**9. Questions diverses :**

- Madame Karine BORDINI propose de faire faire à Monsieur Jacques ROLLAND un dessin de l'Eglise de Daubèze qui sera encadré avec une marquise.
- Madame le Maire souhaiterait investir dans des armoires métalliques pour le local à archives afin qu'elles soient protégées et rangées. Le conseil trouve que c'est une bonne idée.

**FIN DU CONSEIL MUNICIPAL A 20H30.**